

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Prolétaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

Pour le " RAYON DE SOLEIL "

La dernière épuration de poudre noire a produit la somme de fr. : 21.282,60.

Ce résultat est inférieur aux précédents. Cela est dû à la baisse du prix du boort.

Cette diminution peut être compensée en partie par une meilleure récupération, car il est encore des ateliers où celle-ci n'est pas faite d'une façon parfaite.

Aux éléments les plus conscients d'y veiller et de faire que, désormais, pas un gramme de poudre ne soit perdu.

Ah ! je sais bien que déjà des efforts ont été consentis et je suis loin de les sous estimer. Mais ils ne sont pas suffisants.

Avec la livre à 125 la cotisation à 15 francs correspondra tout juste à notre cotisation de 3 francs d'avant-guerre.

Nous ne vous demandons pour le moment rien de plus que de verser à la Caisse Syndicale une cotisation égale en valeur à celle que vous versiez autrefois.

Notre génération serait-elle indigne de la génération qui l'a précédée ?

Nous ne le pensons pas.

Nous avons d'ailleurs sous les yeux de fameux exemples.

L'exemple de nos camarades de Paris qui paient une cotisation de 4,65 par semaine pour un salaire de 250 francs, de 5,65 pour un salaire de 300 fr., etc...

L'exemple de nos camarades belges et hollandais qui payent plus en une semaine que nous ne payons en un mois.

Serons-nous les seuls à fermer les yeux aux nécessités ? N'êtes-vous pas assez convaincus que l'argent est le nerf de la guerre ? Ne vous êtes-vous pas suffisamment aperçus que l'organisation, en avantages de toute nature, rend au décu le l'argent qui lui est confié ?

L'organisation doit se suffire à elle-même. Plus. Elle doit aller de l'avant pour de nouvelles tâches.

Notre *Rayon de Soleil* encore dans l'enfance grandit rapidement et va devenir une œuvre de solidarité admirable. De ce côté tout va bien pour l'instant.

Mais de l'autre il y a quelque chose à faire. Vous savez qu'à partir du 1^{er} Janvier 1928, l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français va subvenir à la totalité de ses dépenses de toute nature dont une part fut supportée jusqu'à présent par l'Alliance Universelle.

Elle est en mesure de le faire, car précédemment, vous lui avez donné les moyens de vivre. Donnez aujourd'hui à vos organisations locales les moyens de grandir. Comment ?

En acceptant pour le 1^{er} Janvier prochain l'augmentation de cotisation qui vous est demandée.

J'ai confiance en votre réponse.

E. PONARD.

Si nous reparlions de l'augmentation de la cotisation syndicale ?

Au cours de la grève que nous avons subie et immédiatement après, l'insuffisance de notre cotisation syndicale était apparue avec une évidence telle que même les camarades les moins avertis des choses de l'organisation, reconnaissent qu'une augmentation était indispensable.

Et comme première manifestation de cette volonté, nos camarades décidèrent le versement du dixième de leur salaire d'un mois pour la reconstitution de la Caisse syndicale.

Parallèlement à cette mesure extraordinaire, le Conseil syndical se prononçait pour le relèvement de la cotisation à 15 francs par mois et décidait de soumettre cette proposition à un référendum.

Sur ce, le chômage survenant, ce référendum fut ajourné pour des raisons d'opportunité.

Si nous en reparlions aujourd'hui ?

**

Est-il bien utile d'insister sur l'insuffisance de notre cotisation, sur l'insuffisance de notre situation financière ?

Est-il besoin de rappeler que, après quelques semaines seulement de grève, nous dûmes avoir recours à tous les moyens usités en pareil cas !

Vous n'avez certainement pas oublié, mes camarades les jours d'angoisse — encore si proches ! — où vous vous demandiez : « Y aura-t-il suffisamment d'argent la semaine prochaine pour payer les grévistes ? »

Et, lorsque par la solidarité admirable des camarades plus prévoyants que nous, nous parvenait un secours important, notre joie à tous était, je l'ai bien senti, mêlée de l'humiliation d'avoir, après tant d'années d'organisation syndicale, recours si promptement à l'aide des autres.

L'aide des autres, donnée sans reculer certes, mais qui oblige celui qui la demande à plaider toujours et toujours la cause de nos camarades sans avoir de bonnes raisons à donner, avec des arguments insuffisants. Car quand on a dit les difficultés de faire entendre raison à tous, l'incompréhension de certains centres reculés, tard ouverts aux conceptions de l'organisation, que dire de plus ? On obtient l'aide demandée, mais l'on craint que l'opinion de ceux qui consentent au geste fraternel ne nous regarde comme une population de grippe-sous, de profiteurs...

Notre lutte contre la Tuberculose

Dans notre bulletin de juin dernier, nous avons signalé une initiative du Syndicat des Agents de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord (Lignes Belges) qui venait de décider d'allouer une prime de 50 francs à ceux de ses membres qui feraient vacciner leurs nouveaux-nés contre la tuberculose.

En recommandant cette initiative à l'attention de nos lecteurs nous disions :

« Il sera toutefois prudent d'attendre quelque temps encore pour se rendre compte des résultats donnés par ce nouveau vaccin ».

Dans notre numéro de Juillet-Août nous avons publié une information disant que l'Assistance Publique emploie avec succès cette thérapeutique préventive et que par ordre, les Préfets viennent de la recommander aux médecins, aux sages-femmes et aux directeurs de Services sanitaires.

Nous croyons qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, notre *Rayon de Soleil* se devra, s'il veut jouer pleinement son beau rôle social, d'entrer dans cette voie de la prévention de la tuberculose.

Pour préparer ses voies, il convient d'éclairer les esprits de nos camarades en leur mettant sous les yeux la documentation nécessaire. C'est pourquoi nous publions aujourd'hui une très intéressante note de l'Institut Bactériologique qu'a bien voulu nous communiquer notre ami Navez, Secrétaire du Syndicat des Agents des Chemins de Fer du Nord.

Nous engageons nos camarades à la lire attentivement :

Après treize ans de culture en séries ininterrompues, le bacille transformé (ou bacille B. C. G.) est inoffensif pour toutes les espèces animales y compris les singes anthropoïdes ; il ne produit plus la formation de tubercules, que son inoculation se fasse par voie intraveineuse, intrapéritonéale ou sous-cutanée, ou qu'on l'administre par ingestion. Il reste avirulent si on le reporte sur les milieux de culture usuels.

Cette nouvelle forme de bacilles tuberculeux n'est pas comparable à ces bacilles « paratuberculeux » appartenant à un tout autre groupe de microbes qui, bien qu'inoffensifs pour l'homme se sont montrés inutilisables pour réaliser l'immunisation antituberculeuse (1).

Il a été impossible jusqu'à présent de lui restituer la propriété tuberculigène, fut-ce par des réinfections massives chez les animaux déjà inoculés.

Inoffensive pour tous les animaux tuberculisables, cette race de bacilles présente la même inocuité pour l'homme. Insistons sur ce fait de première importance qu'alors même qu'elle serait éliminée par le lait ou par les

(1) Calmette. Le transformisme des bacilles paratuberculeux et des bacilles tuberculeux. Bull. Inst. Pasteur, août 1924. Congrès de la tuberculose, Lausanne, 1924.

déjections ou disséminée dans les milieux extérieurs elle est toujours incapable de nuire à l'homme ou aux animaux.

Ces propriétés sont donc fixées semble-t-il.

Le bacille B. C. G., en milieu de culture habituel, non additionné de bile, continue à secréter de la tuberculine tout comme le bacille tuberculeux virulent et dans l'organisme de l'animal auquel on l'injecte, il détermine la formation d'anticorps décelables par la réaction Bordet-Gengou. Calmette et Guérin ont constaté par une longue suite d'expériences (2) sur les jeunes veaux, les lapins, les cobayes et les singes que lorsque le bacille B. C. G. est introduit à doses convenables dans l'organisme d'animaux indemnes de toute infection bacillaire préexistante, il confère à ces animaux une résistance manifeste aux infections virulentes sûrement mortelles pour les témoins qui meurent rapidement par granulie aigüe.

La réalisation de la résistance aux contages bacillaires est corrélative de la vie symbiotique du bacille-vaccin avec certains éléments cellulaires. De cette vie symbiotique résulte un complexe : la cellule bacillisée, cellule géante ne donnant pas naissance à une lésion tuberculeuse. Dès que ce complexe est réalisé, et tant qu'il se maintient, l'organisme ne tolère plus l'apport de corps bacillaires fut-ce tués ; il les expulse au dehors.

Le nombre des expériences d'une part, la fixité de cette nouvelle souche B. C. G. d'autre part, permettaient l'application pratique de la vaccination.

Depuis 1921, dans les exploitations agricoles de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise, infectées de tuberculoses, Calmette, Guérin et leurs collaborateurs vaccinent tous les jeunes animaux dans les quinze jours qui suivent la naissance, c'est-à-dire avant qu'ils aient le temps d'être gravement contagionnés. Ces animaux continuent à faire partie du troupeau de la ferme, restent exposés aux contaminations naturelles : au milieu de cette année, tous étaient restés en parfaite santé.

Remarquons que les vaccinés donnent une tuberculino-réaction positive (3) pendant tout le temps que s'établit l'immunité.

Dans les filiales de l'Institut Pasteur, à Dakar, à Kindia, en Guinée française et à l'Institut Pasteur de Paris, des expériences ont été entreprises (d'autres sont en cours) sur les singes anthropoïdes et ont donné des résultats aussi démonstratifs.

Ce sont tous ces résultats qui conduisirent aux essais d'immunisation des nouveau-nés réalisés pour la première fois vers la seconde moitié de l'année 1922 dans le service de maternité de la Charité. Après une période d'arrêt due à la fermeture temporaire de ce service, une nouvelle série de vaccination a été établie cette année sur des nourrissons du VI^e arrondissement de Paris. Le bacille-vaccin B. C. G. est administré aux nouveau-nés selon les règles simples que l'on trouvera précisées ci-dessous. L'ingestion en est supportée sans le moindre trouble ainsi que

(2) Annales Inst. Pasteur (février 1919, septembre 1920, septembre 1921, mai 1924).

(3) Calmette et Guérin. Vaccination des bovidés. Annales Inst. Pasteur, 1924, n° 5.

d'ailleurs nous avons pu le constater pour les doses vaccinantes d'émulsion de B. C. G. préparées par notre Institut et fournies à des praticiens à Liège et dans d'autres villes belges.

Quels sont les résultats de la première série de vaccinations publiés par le professeur Calmette (4) ?

217 nourrissons ont été vaccinés ; dix-huit mois après 178 restaient sous le contrôle de l'Institut Pasteur. Parmi ceux-ci, on relève 9 décès. Pour trois enfants, les causes de la mort ont pu être précisées : deux bronchopneumonies, une gastro-entérite ; les deux autres sont restées inconnues. Le développement des 169 enfants restants a été régulier.

La cuti-réaction pratiquée trois mois environ après l'ingestion du B. C. G. s'est montrée positive dans 11,3 % des cas.

Dans l'état actuel des recherches, la vaccination anti-tuberculeuse humaine, consistant en trois injections de un centigramme de bacille B. C. G. chacune, portant la dose totale vaccinante à environ 1 milliard 200 millions de bacilles doit être réservée aux nouveau-nés, c'est-à-dire à des sujets encore indemnes de toute infection bacillaire. Chez ceux qui sont déjà infectés par le bacille de Koch, la vaccination, comme d'ailleurs l'apport de bacilles tuberculeux quelconques virulents, atténués, ou même tués, détermine un accroissement de la sensibilité aux infections.

Si, comme on le considère actuellement, la tuberculose chez l'adolescent ou chez l'adulte est la manifestation tardive d'une affection contractée dans les premiers mois de la vie, il y a un immense intérêt à immuniser les nourrissons aussitôt que possible après la naissance et à réaliser la vaccination surtout dans les milieux où l'enfant est le plus exposé (5).

L'enfance paie à la tuberculose un tribut considérable comme on le sait. Les statistiques suivantes établies à l'étranger le confirment :

Hutinel :

Autopsies :	0 à 12 mois	3,5 %	tuberculeux
—	1 à 2 ans	33 %	—

Kuss :

Autopsies :	0 à 3 mois	1,16 %	tuberculeux
—	3 à 12 mois	13 %	—

Comby :

Autopsies :	0 à 3 mois	1 %	tuberculeux
—	4 à 6 mois	7,5 %	—
—	7 à 12 mois	22,8 %	—

Hamburger et Sluka :

Autopsies :	0 à 3 mois	6 %	tuberculeux
—	4 à 6 mois	17 %	—
—	7 à 12 mois	22 %	—

Biswanger :

Autopsies :	0 à 3 mois	2,2 %	tuberculeux
—	4 à 6 mois	8,4 %	—
—	7 à 12 mois	16,8 %	—

Nous devons à la grande amabilité de M. le Professeur Jean Firket la statistique précise ci-dessous particulièrement intéressante pour nous et portant sur les autopsies faites ces dix dernières années à l'Institut d'Anatomie Pathologique de Liège,

(4) Académie de Médecine Paris, séance 24 juin 1924 ; Presse Médicale, 2 juillet 1925 ; Revue Tuberculose, août 1924.

(5) Il est établi que les nouveau-nés élevés dans ces conditions succombent dans la proportion de 50 à 67 p. c. au cours des deux premières années.

Sur 243 autopsies d'enfants de moins de deux ans, du 1^{er} janvier 1914 au 19 novembre 1924 : 25 enfants étaient mort-nés, 160 étaient âgés de moins d'un an, 58 étaient âgés de plus d'un an. Les 218 enfants nés vivants se répartissent ainsi :

Moins d'un an : 160 enfants 10 tuberculeux
De 1 à 2 ans : 58 enfants 11 tuberculeux
soit un pourcentage de mortalité par tuberculose de :
6,2 % dans le cours de la première année ;
19 % dans le cours de la deuxième année.

**

Sans fausse honte, admettons qu'aucun d'entre nous ne peut affirmer que sa famille, son ménage, le milieu dans lequel il vit, n'est pas infecté par cette maudite maladie.

Et soyons attentifs à mettre à la disposition de notre Rayon de Soleil pour la sauvegarde de nos membres et de leur famille, les moindres conquêtes de la science.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation se présente en amélioration marquée sur le mois précédent.

A St-Claude même, ainsi que dans la plupart des sections environnantes, on peut dire que tout chômage a disparu et que partout on a repris le travail d'une façon normale. Une exception pourtant pour Divonne où il y a toujours des chômeurs complets.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait dans la situation présente que matière à satisfaction, car, dans beaucoup de maisons, l'on se plaint de la mauvaise qualité des bruts.

Il semble que le mélé, qui faisait défaut à peu près complètement sur la place il y a quelque temps, ait tendance à réapparaître.

Il y aurait du travail en fantaisie, mais rares sont les ouvriers qui jusqu'à présent se sont spécialisés dans ce genre de travail. Et nous ne saurions trop recommander dans l'intérêt de l'industrie elle-même, aux ouvriers, qui se lanceront dans cette branche d'exiger un apprentissage très sérieux.

Lyon. — La situation est stationnaire sur la place de Lyon où existe toujours un chômage partiel. Du fait de cette mauvaise situation, la Maison Gauthier n'occupe plus d'ouvriers dans son atelier.

Le Jeudi 24 Novembre eut lieu une réunion générale du Syndicat. Le Permanent était présent. Il donna d'intéressants renseignements sur la situation du métier dans les centres français et étrangers. Partout cette situation est en amélioration sensible. A la demande d'un camarade, il fit une intéressante comparaison des tarifs belges et français.

— Nous sommes heureux d'enregistrer la rentrée au Syndicat de quelques inorganisés, et nous saluons avec joie le retour de ces camarades.

Nous devons toutefois signaler que deux ouvriers : Mme Potard, débruteuse, et Dalloz Elie, polisseur, ont cru préférable de demeurer dans leur splendide isolement. Tant pis pour eux.

Taninges. — Le travail a repris normalement dans ce centre, mais les bruts sont de mauvaise qualité. Il est à craindre qu'en raison de ces circonstances, le nombre d'ouvriers, déjà bien faible, se réduise encore.

Felletin. — Le travail est normal sur cette place, mais les bruts étant de très mauvaise qualité les salaires sont loin de donner satisfaction à nos camarades.

Nemours. — En ce moment le travail est normal sur la place.

Une assemblée générale du Syndicat aura lieu le Jeudi 1^{er} Décembre. Le Permanent sera présent.

Paris. — La situation est bonne sur la place de Paris et plusieurs maisons demandent des ouvriers pour la fantaisie.

On se souvient que le mois dernier les salaires de base avaient été augmentés de 20 francs par semaine. La bonne situation persistant, les patrons consentirent à une nouvelle augmentation de 20 francs sur les salaires de base, de sorte que ceux-ci se trouvent au niveau auquel ils étaient au début de l'année.

Par contre, l'indice du coût de la vie étant en baisse, l'indemnité de vie chère a subi une nouvelle diminution. Elle passe à 79,15 par semaine pour la période du 21 novembre au 17 décembre, soit une diminution de fr. : 8,25 sur le mois précédent.

— La Chambre Syndicale Patronale a fait afficher dans les ateliers de la place la circulaire suivante :

Nous portons à la connaissance des ouvriers de la Maison X... que les maisons suivantes sont mises à l'index (Communication en a été faite à la Commission Paritaire Ouvrière réunie le 29 Septembre 1927) :

Brissac, Hillesum, Kelaidis, Morin, Narbot, Van Roten, Ed. Verelst, Waterman, Oliviero.

En conséquence, les ouvriers sortant de ces maisons ne seront en aucun cas embauchés par les patrons syndiqués. En outre, suivant décision communiquée au Syndicat ouvrier, les ouvriers sortant d'une maison syndiquée pour rentrer dans une maison non syndiquée ne toucheront pas le prorata de la semaine de vacances.

Paris, le 4 Novembre 1927.

En réponse à cette circulaire, l'ordre du jour suivant fut voté par l'Assemblée générale du Syndicat ouvrier :

Les ouvriers diamantaires de Paris, réunis sur convocation de leur Syndicat le 9 Novembre 1927, protestent énergiquement contre la circulaire patronale indexant les ouvriers travaillant dans les maisons ne faisant pas partie du Syndicat Patronal et se déclarent solidaires des camarades frappés par les mesures contenues dans cette circulaire ;

Ils s'engagent, dans le présent et dans l'avenir, à mener l'action nécessaire pour que ces camarades ne soient pas lésés dans leur travail, dans leur salaire et dans les revendications obtenues ou à obtenir ;

Ils portent à l'attention du Syndicat Patronal que l'action nécessaire va être entreprise immédiatement pour que satisfaction soit donnée aux ouvriers indexés, relativement au prorata de leurs vacances impayées ;

Ils tiennent à déclarer fermement qu'aucun accord n'a été conclu entre les deux Syndicats relativement aux termes de la dite circulaire ;

Ils espèrent que le Syndicat Patronal voudra bien annuler la décision prise, car son maintien serait, vu la solidarité ouvrière solennellement déclarée en cet ordre du jour, une source de conflits partiels ou généraux dont ils se verront obligés de

laisser l'entièr responsabilité au Syndicat Patronal, et ils chargent le Bureau Syndical de faire toute vigilance sur ce point ;

Ils déclarent, en outre, que la circulaire patronale ne peut être maintenue, car elle créerait un état de malaise permanent qui aurait pour premier résultat d'empêcher la délégation syndicale ouvrière de continuer à collaborer avec la délégation syndicale patronale sur les mesures à prendre pour améliorer la situation dans l'Industrie Parisienne.

Pour le Syndicat et par mandat, LE BON.

— Après cet ordre du jour, le Syndicat Patronal consentit à payer à tous les ouvriers quittant une maison l'indemnité de vacances au prorata du temps passé dans la maison, mais il maintint la mise à l'index des maisons non syndiquées et se refuse d'embaucher les ouvriers qui auront travaillé dans lesdites maisons dans le délai de quinze jours après communication de cette décision à la Commission Paritaire.

Pour le moment les choses en sont là.

SUISSE

Genève. — La situation est meilleure. La Coopérative travaille normalement et la qualité des bruts s'est améliorée.

BELGIQUE

La situation est bonne. Partout le travail est redevenu normal et le nombre des chômeurs est insignifiant.

L'activité fut grande au marché pour tous les articles et en toutes qualités. Cependant, aux toutes dernières nouvelles, il paraît que la situation du marché est un peu plus calme.

— Dans notre dernier bulletin, nous avons dit qu'une augmentation de 5 % sur les salaires de base venait d'être obtenue en Belgique et que la création d'un fonds de crise venait d'être décidée. Voici quelques détails sur ce fonds de crise qu'il ne faut pas confondre avec la Caisse de chômage que possèdent depuis longtemps nos amis. Ce fonds de crise ne jouera que dans le cas où l'industrie sera arrêtée volontairement par décision des organisations patronale et ouvrière, comme cela faillit être le cas en juin-juillet dernier.

Cette caisse sera alimentée par une cotisation de 10 francs par semaine et par ouvrier à payer par moitié, soit 5 francs par le patron et 5 francs par ouvrier.

Le patron est tenu de retenir chaque semaine le montant de la quote-part ouvrière et c'est lui qui versera ainsi 10 francs par ouvrier entre les mains des encaiseurs du Syndicat, car c'est l'organisation ouvrière qui est chargée de l'administration de la caisse.

— L'accord récent comporte aussi une clause concernant l'apprentissage. Aux termes de cet accord l'apprentissage doit se faire gratuitement, mais l'apprenti s'engage à demeurer quatre ans chez le même patron.

— En outre, les mesures à prendre contre le clandestinisme seront étudiées par les deux organisations.

HOLLANDE

La situation continue à s'améliorer et chaque semaine amène une nouvelle diminution du nombre des chômeurs.

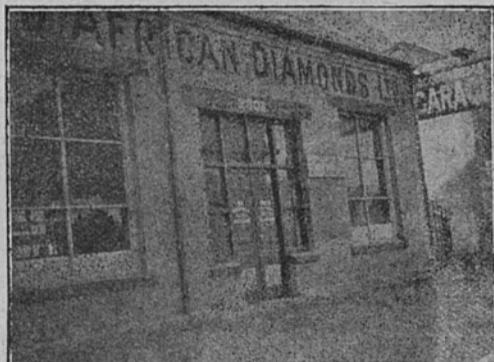
Pour la semaine du 14 au 20 novembre, le nombre des sans-travail n'est plus que de 446.

La situation actuelle de l'Industrie Diamantaire en Afrique du Sud

Le projet de la maison Rosenstrauch a mis l'Afrique du Sud à l'ordre du jour dans les milieux diamantaires. Afin de documenter d'une façon complète nos camarades et nos lecteurs sur la situation actuelle de l'Industrie Diamantaire en Afrique du Sud et sur les chances de réussite de la nouvelle tentative, nous croyons devoir reproduire un interview du Secrétaire de l'A. U. D. publié dans la « Volksgazet » d'Anvers :



Arons, Kimberley.



Prétoria.



S. Philip, Johannesburg.

Ayant rencontré ces jours derniers notre ami Van Berckelaer, nous en avons profité pour l'interroger à l'intention des lecteurs de la *Volksgazet*.

— A en croire les journaux, la firme Rosenstrauch est en train de réaliser son projet. Y a-t-il quelque chose de fondé dans ses affirmations ?

— Absolument rien. Le Gouvernement doit d'abord ratifier la convention. Et la ratification même n'entrainera point comme conséquence absolue, la réussite complète de l'entreprise.

— Ne pourriez-vous pas exposer pour les lecteurs de la *Volksgazet* les arguments sur

lesquels vous vous basez, car cette affaire n'intéresse pas seulement les diamantaires, mais bien toute la population de l'agglomération anversoise.

— Certainement. Volontiers même.

— D'abord, je m'en tiens à la situation actuelle de l'industrie diamantaire en Afrique du Sud. Malgré les efforts assidus de tant d'années, malgré un labeur épuisant soutenu par les plus puissantes influences locales, l'industrie diamantaire qui y est née n'a aucune signification. Il y a quelques jours, j'ai reçu de mon correspondant particulier, un aperçu de tout ce qui existe en fait d'industrie diamantaire en Afrique du Sud. Les chif-

frés m'ont été communiqués le 12 septembre : ils sont donc récents. Selon ces informations incontestables, Johannesburg compte quatre tailleries, Prétoria une, Kimberley deux. Mais n'allez pas vous figurer qu'elles offrent l'aspect des nôtres, car vous vous tromperiez sérieusement. Elles nous font penser à nos petites usines de la campagne.

La plus grande appartient à un certain M. Vermey, un hollandais travaillant pour son propre compte. Elle emploie en tout 14 polisseurs, deux débruteurs, un scieur, un frotteur et trois apprentis.

Celle de M. Messias contient cinq polisseurs, un débruteur et un apprenti ; celle de



Vermey, Johannesburg.



Messias, Johannesburg.



Van Groeningen, Kimberley.



Fransman, Johannesburg.



Vermey, Johannesburg.

M. Philips emploie cinq polisseurs, un débruteur et un apprenti. Fransman emploie trois polisseurs, un débruteur et un apprenti. Et voilà pour Johannesburg.

A Kimberley, Van Groeninge occupe deux polisseurs et deux apprentis : Arons, un polisseur et un apprenti.

La taillerie de Prétoria contient deux polisseurs, un débruteur et trois apprentis.

Au 12 septembre dernier il y avait donc en tout : 32 polisseurs, 6 débruteurs, un scieur, 15 apprentis, et un frotteur.

Le propagandiste le plus en vue de l'industrie diamantaire en Afrique du Sud est M.

Vermey. Si l'on en croit les journaux (*The Star*, *Ons Vaderland*, *Rand Daily Mail*, etc.), ce Monsieur dit que « le pays qui fournit le diamant doit aussi le travailler ». Parlant ainsi, il reprend les paroles de Oppenheimer lancées par celui-ci pendant la guerre.

Monsieur Vermey passe aussi aux actes, et

récemment il s'est chargé du transport de quelques ouvriers amstellodamois. A en croire les journaux, les nouveaux venus seraient au nombre de vingt, chiffre que je n'ai pas encore pu contrôler. Deux anversois sont partis aussi il y a quelque temps. Ils travaillent à Johannesburg et ils m'écrivent leurs impressions.

Ils ne sont pas très optimistes. En septembre ils me font savoir qu'ils ont appris que la plus grande usine sera construite à Kimberley. Ils supposent que les européens qui s'embaucheront en cette contrée ne seront pas légion, en raison du climat : il arrive qu'on y tombe raide mort par les grosses chaleurs... Kimberley est un grand camp de mines comptant à peu près 12.000 blancs et un grand nombre de noirs. Le thermomètre y monte jusqu'à 42 degrés centigrades et ne descend jamais au-dessous de 28 degrés.

Le coût de la vie y est presque quatre fois plus élevé qu'ici. Pour les étrangers il n'y a presque pas de divertissements : quelques cinémas, c'est tout. Du samedi midi au dimanche soir, tout y est fermé. Pour se rendre à une autre ville, il faut prendre le train. C'est un déplacement qui vous prend une demi-journée et qui vous revient cher. Une famille de quatre personnes doit pouvoir disposer mensuellement de 40 livres sterling (environ 5.000 francs français) pour subvenir à ses besoins, et connaître une vie analogue à celle menée à Anvers.

— Voilà, continuait Van Berckelaer, les motifs sur lesquels je me base. Ils démontrent pourquoi je ne me laisse pas intimider par les propos de M. Vermey. Il bluffe quand il veut faire croire aux indigènes qu'on formera aisément 30.000 ouvriers. Certains journaux parlent même de 50.000. Qu'on réfléchisse bien que l'industrie diamantaire toute entière n'occupe pas de loin un tel nombre d'ouvriers !

Je ne base pas mon opinion uniquement sur les données de la lettre dont j'ai parlé. Mon correspondant ordinaire n'a jamais pensé autrement.

Je viens de recevoir aussi les statistiques officielles du gouvernement sud-africain. Et elles disent la même chose. Figurez-vous qu'elles établissent très clairement que la vie y est encore plus chère qu'en Angleterre. Le pain y coûte deux fois plus cher qu'à Anvers. Le prix des pommes de terre est à quadrupler. Le lait y vaut 4 fr. 40 le litre. Et ce qui est plus grave encore : le loyer. Il boit littéralement les salaires. Me fiant aux statistiques du gouvernement, je peux dire qu'on doit payer mensuellement pour un appartement de 3 pièces : à Johannesburg : L. 6. 2. 2. (environ 760 francs); à Prétoria, un peu plus cher. Pour 4 pièces on paie à Johannesburg L. 7. 10. 3. (environ 930 francs); à Prétoria : 8. 12. 6. (environ 1.070 francs). Johannesburg ne compte que 11 européens qui aient un loyer ne dépassant pas 2 livres sterling.

Comme vous le voyez, l'Afrique du Sud n'a rien de particulièrement attrayant pour ceux qui veulent partir ! Il ne leur reste que le boniment gratuit des entrepreneurs qui espèrent y trouver une fortune... aux frais du Trésor Sud-Africain.

Nous comprenons fort bien que des gens acceptent de passer une partie de leur vie dans l'exil et la solitude, consentent à s'exposer aux conséquences néfastes d'un climat étranger dans l'espoir de pouvoir en échange de certains sacrifices, réaliser un petit capi-

tal qui les mettra à l'abri du besoin. Mais nous ne pouvons croire que beaucoup d'entre nous se laisseront prendre à des promesses, à un mirage, accepteront d'abandonner de gaieté de cœur leur bon gagne-pain pour aller chercher là-bas de dures conditions d'existence et former des capacités qui à la première occasion les mettront dehors, sur le pavé.

Nous croyons pouvoir assurer que le diamantaire belge n'est pas tellement niau. Car, une fois parti il n'est pas si facile de revenir. Du moment que le salaire ne permet pas de mettre quelque chose de côté, il ne sera pas facile d'économiser l'argent nécessaire au voyage de retour. Et si une maladie survient — chose assez probable sous un climat étranger — c'est la ruine complète et l'ouvrier livré à la merci de son patron.

Voilà les dessous de mon optimisme.

**

Ajournement

On sait que le projet de loi tendant à accorder des subsides à la firme Rosenstrauch, d'Anvers, pour l'établissement de tailleries de diamants en Afrique du Sud devait être soumis au Parlement Sud-Africain.

Or, celui-ci vient de se séparer sans avoir examiné ce projet. En conséquence, celui-ci se trouve ajourné jusqu'à la fin des vacances parlementaires et ne pourra être voté avant fin janvier 1928.

Une grève chez Rosenstrauch

Une grève a éclaté à la firme Rosenstrauch, d'Anvers. En voici les raisons :

On sait que cette firme doit installer prochainement des tailleries en Afrique du Sud. Or, depuis quelques temps, il paraît qu'elle embauchait des ouvriers qu'elle payait, contrairement à son habitude, au-dessus du tarif syndical. On croit dans les milieux anversois que l'intention de la Maison Rosenstrauch est d'envoyer ses ouvriers en Afrique du Sud. Afin d'empêcher cela, le Syndicat a proclamé la grève à la date du 17 septembre pour les ouvriers de cette firme. Celle-ci se défend d'avoir de telles intentions.

La loi Sud-Africaine sur les diamants alluvionnaires est enfin votée

La loi réglementant la production des diamants alluvionnaires a été votée par le Parlement Sud-Africain le 9 novembre.

Tout s'est passé selon le processus que nous indiquions dans notre dernier numéro.

Soumise une nouvelle fois, séparément, aux deux Chambres, la loi fut de nouveau approuvée par la Chambre, mais rejetée par le Sénat.

C'est alors qu'une Assemblée plénière des deux Chambres fut réunie. Après une discussion orageuse, qui dura toute la journée, le projet de loi fut voté par 78 voix contre 68.

Ainsi se trouve écarté le gros danger qui menaçait notre industrie. Espérons que la situation s'en trouvera assainie et que nous en éprouverons bientôt les effets.

D. P.

A PARIS

LA FÊTE DU RAYON DE SOLEIL

La Fête du *Rayon de Soleil* qui eut lieu le 22 octobre dernier, dans les salons du Grand Orient, fut en tous points réussie.

L'appel des Ouvriers diamantaires de Paris fut entendu et nombreux furent les invités qui tinrent à honorer notre fête de leur présence et à apporter leur obole à notre belle œuvre.

Des artistes aussi dévoués que désintéressés nous prêtèrent leur gracieux concours. Citons : M. Jacques Saclier, Mlle Mouzaret, M. Roland, notre sympathique ami Lorius... et sa compagnie ; MM. Pompon, Salmon, Pierre'O, Mme Nine Laure, Mlle Jane Darby qui par leurs talents nous firent passer une soirée des plus agréables. La petite Mlle Baby âgée de sept ans, jeune prodige d'un sens merveilleux dans sa diction, M. Crouzat, solo de flûte, nous tint sous le charme particulièrement dans son numéro spécial, ainsi que Mme Lek qui tenait le piano d'accompagnement.

Une mention spéciale à l'Harmonie de MM. Asscher, dirigée d'une façon magistrale, exécutant avec un ensemble et une homogénéité parfaite les meilleures morceaux de son répertoire.

Le concert se termina par un acte de Yves Mirande et Henri Géroule « Octave », qui amusa fort les spectateurs. Nous eûmes le plaisir d'applaudir notre camarade Francis Geoffroy qui tenait le rôle de Jean. Maintenant qu'il s'est révélé, nous espérons qu'il nous donnera d'autres occasions de le féliciter.

Une allocution toute de circonstance fut faite par M. Flament, chef de la propagande à l'Office d'Hygiène Sociale du Département de la Seine. En termes saisissants, il évoqua les terribles ravages de la tuberculose, exposa les causes de cette maladie et indiqua les soins à donner à l'enfance pour l'éviter.

Nous adressons à M. Flament nos vifs sentiments de reconnaissance et nos félicitations pour l'ardeur avec laquelle il se dépense en faveur de la lutte contre la tuberculose.

Puis, cette allocution terminée, le bal de nuit commença. Un orchestre de talent entraîna les couples et la plus franche gaité ne cessa de régner et de se renouveler grâce aux divertissements divers, cotillons, ballonnets, coiffures pittoresques.

L'aube survenant mit fin à la fête et chacun s'en fut, content de cette bonne soirée en emportant la satisfaction plus intime et plus rare d'avoir accompli son devoir de solidarité.

H. YSER.

**

Le Comité des Fêtes du *Rayon de Soleil* remercie MM. Asscher pour le précieux concours qu'ils nous ont apporté en mettant leur fanfare à notre disposition. Il remercie également tous les artistes et les donateurs et il espère que le souvenir de cette fête restera vivant parmi les assistants. Il demande à tous de faire la propagande nécessaire pour augmenter les ressources de notre *Rayon de Soleil* et leur dit : A l'année prochaine !

Pour le Comité des Fêtes,
A. LE BON M. BALLON.

**

Compte-rendu financier de la Fête

RECETTES	
Vente de cartes	3.040 »
Bénéfice sur les programmes	130 25
Bénéfice sur Cotillons	21 »
Loterie	70 »
Dons	390 »
Total des Recettes	<u>3.651 25</u>
DÉPENSES	
Location de la Salle	900 »
Impression des cartes	36 »
Jazz	558 »
Droits d'auteurs	148 95
Droits des pauvres	294 15
Banquet et buffet des artistes	125 50
Police et électriciens	92 »
Total des Dépenses	<u>2.154 60</u>
RÉCAPITULATION	
Total des Recettes	3.651 25
Total des Dépenses	<u>2.154 60</u>
Bénéfice	<u>1.496 65</u>
DONS	
Anonyme	100 »
M. H. Citroën	100 »
M. Apik	50 »
M. Pouldjian	50 »
M. Monnerie	50 »
Mme Alaine	10 »
Decros	10 »
Rizzi	40 »
Jarossay	10 »
Total	<u>390 »</u>

La Commission de Contrôle du *Rayon de Soleil*, certifie que les comptes présentés par le camarade Alexandre Le Bon sont justes et lui donne pleine décharge.

Les Contrôleurs :
M. BALLON, Louise REINS, A. AARON.

BRUITS & NOUVELLES

A Anvers, les propriétaires de tailleries se groupent. — Jusqu'à l'an dernier, les propriétaires de tailleries formaient une section au sein du Syndicat Patronal. Cette adhésion avait cessé avec la dissolution de l'ancien Syndicat.

Les propriétaires de tailleries viennent de fonder une Association indépendante du Syndicat Patronal.

Ce nouveau groupement prendra le nom de « *Union des Propriétaires de Tailleries* ».

A la Commission Internationale du Commerce et de l'Industrie du Diamant. — Cette Commission, constituée lors des événements de cet été, ne comprenait jusqu'à présent que des délégués belges et hollandais. Ayant demandé l'adhésion des autres pays intéressés, elle a reçu une réponse favorable de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants de Paris et de l'Association des Fabricants Américains.

Le délégué des Négociants de Paris sera M. David Hahn, 27, rue Laffitte, à Paris.

**

Le coût de la vie en Belgique.

— L'index-number, récemment publié, accuse une légère augmentation pour le mois écoulé. Pour l'ensemble du pays il passe à 809 contre 804 en Octobre.

**

L'avenir du Marché Diamantaire.

— On lit dans l'*Information* du 30 Novembre :

Le Président de la « Johannesburg Consolidated Investment » a déclaré que le vote du projet de loi sur les pierres précieuses a été le bienvenu, en ce sens qu'il a inspiré une plus grande confiance dans la stabilité du marché des diamants, mais la situation reste toujours critique. En effet, la production du champ alluvionnaire de Lichtenbourg reste importante. Cette production aurait pu de nouveau bouleverser le marché ; si le fait ne s'est pas produit, c'est parce que la demande de pierres a été bonne, et que le Syndicat du diamant escomptait une action énergique du gouvernement pour limiter la production, a accumulé de gros stocks ; mais il ne pourra continuer cette politique indéfiniment. Le gouvernement a les pouvoirs nécessaires, mais il reste à savoir comment il s'en servira. Une conférence des producteurs de diamants a été convoquée pour une date prochaine et on estime qu'après sa réunion le gouvernement prendra des mesures énergiques.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours des mois de Septembre, Octobre et Novembre

Pourcentage sur cotisations :	
Saveret Narcisse	3 20
Robert Monneret	12 30
Saveret Narcisse	4 »
Saveret Narcisse	3 20
Saveret Narcisse	4 30
Chappeland Alfred, Vaux	4 50
Gaston Chambard	15 »
Reliquat d'une souscription, Paris	24 »
Produit d'une plaisanterie, atelier des Couronnés	70 »
Mme Lacaze, Paris	20 »
Vente des stèles de la Coopérative « Le Diamant », section de Fontaine-le-Haut	781 »
Excédent d'écot réunion, Lyon	9 70
Mme Cheneval, Lyon	2 50
Lahu Léger, Ranchette	2 »
Mme A. Rochet, Oyonnax	5 »
Louis Berthon, Avignon	37 30
Louis Berthon, Avignon	7 »
Louis Berthon, Avignon	13 »
Produit de la Fête de Paris	1.496 65
Vente de stèles et capsules, Maison Asscher	541 85
Vente de stèles, Maison Eknayan	85 »
22 kilogs capsules, par divers camarades de Paris	100 »
Produit de la huitième épuration de poudre noire	21.282 60
Total	24.524 10
Liste précédente	37.827 45
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	<u>62.351 55</u>

Merci à tous ces généreux donateurs.

**

Nous venons d'effectuer la vente des débris de stèles de différents ateliers de St-Claude, notamment de la Coopérative « Adamas » (stèles et scies : 125 kilos), Emile Dalloz (72 kilos), Jaillot et Ponard, Sigaar, Michaud, Juhan, et de diverses autres maisons. A toutes, nous adressons nos bien sincères remerciements.

Le produit de cette vente paraîtra dans la prochaine liste des dons.

UN TERRIBLE ACCIDENT

Un accident, qui vient d'avoir des suites mortelles, vient de se produire dans un atelier du Martinet, près Saint-Claude, appartenant à la Maison Rey et Lançon.

Un ouvrier, Johanny Rey, a été happé par la transmission qui lui occasionna des blessures telles qu'il décéda le 27 novembre après quelques jours d'horribles souffrances. Il laisse une veuve et un jeune orphelin.

Il était le frère de M. Paul Rey, l'un des patrons.

Nous nous inclinons sur la tombe de celui qui fut notre ami, et qui vient d'ajouter son nom à la longue liste des victimes du travail.

Cette fin tragique appelle une fois de plus l'attention sur les mesures de protection indispensables. La moindre négligence en cette matière peut avoir des conséquences funestes.

Aussi, nous demandons aux camarades de tous les ateliers et de tous les centres de nous signaler les installations défectueuses qui peuvent constituer un danger pour les ouvriers. Nous sommes convaincus qu'au cas où il en existerait, il nous suffira de le signaler aux maisons intéressées pour que le nécessaire soit fait.

Nous ne saurions trop recommander aux camarades l'abandon des vêtements de travail flottants, qui constituent un danger permanent.

Que la fin tragique de Joanny Rey impose à chacun les mesures nécessaires !

Ouvriers qui occupez une place indépendante....

... Prenez bien garde que vous n'êtes pas assurés contre les accidents du travail.

La loi oblige votre patron à assurer les ouvriers travaillant à son atelier, et ceux-là seulement. N'étant pas contraint de vous assurer, vous pouvez être certain que vous n'êtes pas compris dans le nombre de ses ouvriers assurés.

Un cas bien douloureux vient de nous rappeler cette lacune de la loi.

Un de nos bons camarades, membre du Conseil Syndical de Saint-Claude, s'est vu soudain, en plein travail, privé de l'usage d'un œil. C'était le fatal décollement rétinien, entraînant la perte irrémédiable de l'œil.

De l'avis du praticien qui le soigne, notre camarade — qui sera obligé de quitter le métier — aurait pu prétendre, en vertu de la loi sur les accidents du travail, à une pension d'invalidité assez forte.

Mais, occupant une place indépendante, il n'était pas assuré et ne touchera rien.

Camarades, qui exercez votre métier hors de l'atelier de votre patron, que cet exemple mette fin à votre imprévoyance.

Allez travailler dans l'atelier de votre patron pour être assuré contre les accidents du travail. Si cela vous est impossible, assurez-vous individuellement.

Dans cette deuxième hypothèse, n'oubliez pas que l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français a contracté, à votre intention, deux polices collectives et peut vous assurer dans de très bonnes conditions.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence.

LE BOORT

Le cours du boort n'a pas donné lieu à des fluctuations de la même importance que celles enregistrées le mois dernier.

Cette baisse aura permis à certaines maisons de faire des achats heureux. Nous connaissons des patrons qui ont pu acheter à 50 francs le carat.

Pour la semaine du 20 au 26 Novembre le Bureau de Boort d'Anvers pratique le cours de : florins 5,60 le carat. Pour la semaine suivante ce prix n'était plus que de : florins 5,35 le carat.

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS		Syndiqués	Chômeurs
Du 3 au 9 Octobre	14.014	164
Du 10 au 16	—	14.018	169
Du 17 au 23	—	14.058	106
Du 24 au 30	—	14.092	120
Du 31 Oct. au 6 Novembre	14.116	141

AMSTERDAM		Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 10 au 16 Octobre	5.189	725
Du 17 au 23	—	5.263	656
Du 24 au 30	—	5.314	583
Du 31 Oct. au 6 Novembre	5.334	567
Du 7 au 13 Novembre	5.411	481

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

*De la valeur de votre outillage
dépend votre production !...*

En vente à la Permanence du Syndicat

A VENDRE

dans de bonnes conditions

Cinq places de diamantaires,
avec leur outillage ;

Un moteur 1 CV ;
Une rôdeuse ;
Deux réchauds à essence.

—:— On louerait le local —:—

S'adresser à G. DURAFFOURG, 6, rue Proudhon, SAINT-CLAUDE (Jura).

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages
concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

ON DEMANDE

de BONS OUVRIERS DIAMANTAIRES

connaissant ou désirant apprendre la taille fantaisie

Maison JAILLOT & PONARD, Saint-Claude (Jura)

A VENDRE — une Machine —
à débruter, neuve,
avec son matériel, et une Machine à
arrondir.

S'adresser à la Permanence.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1918
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1922

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

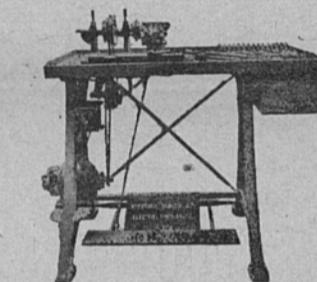
Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles

de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



MACHINES A BRUTER LE DIAMANT

BRANT

à pédailler — à moteur électrique

V^{UE} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

—:— Consultez-nous pour nos Moulin transportables —:—

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.861

 Le Gérant, Edmond PONARD.